

## **Mai et juin 2021**

### **Programme européen d'appui à la Chambre des Conseillers du Maroc : lancement et premières activités**

Le Sénat a remporté, en tant que chef de file, avec le Sénat italien comme partenaire et le soutien de plusieurs parlements européens (Bundesrat allemand, Sénat belge, Sénat polonais, Sénat roumain et Parlement portugais), l'appel à propositions de l'Union européenne en vue du **jumelage avec la Chambre des Conseillers du Maroc**. Ce jumelage européen, d'une durée de dix-huit mois, a commencé le 17 mai 2021. Il comprend deux volets, l'un portant sur l'organisation administrative et l'autre sur le travail législatif. Il donnera lieu à de nombreuses activités : déplacements d'experts, visites d'étude et visioconférences de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires au Maroc et en France en 2021 et 2022.

Eu égard à la situation sanitaire, les premières activités de ce programme européen ont dû se dérouler en « distanciel ». Ainsi, un cycle de cinq séminaires a été organisé sur le thème de la protection sociale à l'intention de parlementaires et de fonctionnaires de la Chambre des Conseillers du Maroc.

- Une présentation de l'organisation du système de protection sociale a été réalisée par Mme Catherine Deroche, Présidente de la commission des affaires sociales, accompagnée par Mme Delphine Mancel, Chef de service de la commission ;
- Un séminaire sur les retraites a été assuré le jeudi 20 mai 2021, par M. René-Paul Savary, Rapporteur de la commission des affaires sociales, accompagné par M. Denis Foussier, administrateur au service de la commission ;
- Une présentation portant sur l'assurance maladie a été réalisée, le jeudi 27 mai 2021, par Mme Corinne Imbert, Rapporteur de la commission des affaires sociales, accompagnée par Mme Florence Geoffroy, conseillère au service de la commission ;
- Une visioconférence sur le thème de l'assurance chômage a été organisée le jeudi 3 juin 2021 par M. Guillaume de la Batut, administrateur au service de la commission des affaires sociales ;
- Un séminaire portant sur le financement du système de protection sociale pour des parlementaires et des fonctionnaires a été assuré par M. Jean-Marie Vanlerenberghe, Rapporteur général, accompagné par M. David Bonnet, conseiller au service de la commission, le jeudi 10 juin 2021.

L'évolution favorable de la situation sanitaire et la réouverture des vols entre la France et le Maroc ont permis l'installation à Rabat, à compter du 17 juin, du Conseiller résident du jumelage, M. Philippe Bourassé, conseiller honoraire du Sénat.

**Des textes encadrés par la Constitution et la loi organique**

- Article 34 de la Constitution**  
Modifié par la loi constitutionnelle du 22 janvier 2016  
 « Les lois de financement de la sécurité sociale déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique. »
- Lois organiques relatives aux lois de financement de la sécurité sociale (LOLFSS)**  
de 22 juillet 2016 et de 10 août 2020  
 Dispositions codifiées aux articles L.O.111-3 et suivants du Code de la sécurité sociale  
 Un rendez-vous législatif annuel sur le périmètre de la sécurité sociale / Des interventions législatives ponctuelles sur les autres aspects de la protection sociale / Des actions de contrôle




Commission des **AFFAIRES SOCIALES** 

## La protection sociale et le rôle du Parlement

*Service de la commission des affaires sociales*

*Présentation aux membres de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc*